



Le Bulletin
Municipal de
Pleaux



N° 17 –Janvier 2020

Transept et clocher de l'église de Pleaux



Saint Christophe les Gorges



Chateau de Branzac Loupiac



Four de Lagrillière Tourniac



Bonne année 2020

Les vœux du maire

Au travers de ce dernier bulletin municipal de la mandature, c'est avec émotion que je m'adresse à vous car, comme la plupart d'entre vous le savent, je ne serai pas candidat à ma succession en mars prochain.

La communication municipale étant règlementée en cette période électorale, je ne ferai donc pas état du bilan de l'équipe municipale. Néanmoins vous trouverez dans ce bulletin pour votre information et comme il est habituel, un compte rendu des travaux en cours.

Sachez que durant ces années au service de la population, je me suis toujours efforcé d'être disponible, à votre écoute et de vous donner satisfaction avec les contraintes de plus en plus pesantes auxquelles doit faire face un maire.

Je ne terminerai pas mon propos sans saluer le travail des élus du Conseil Municipal, la confiance à mon égard de la liste majoritaire sans oublier mes remerciements à l'ensemble du personnel de la collectivité pour son dévouement.

Enfin comme il est d'usage, je forme pour vous même et ceux qui vous sont chers tous mes vœux sincères de bonne et heureuse année 2020.

Le Maire,

Christian Lafarge

I – Activités des conseillers et compte-rendu du Conseil municipal du 30 octobre

A- Réalisations de l'année 2019 et travaux en cours

➤ **Le gymnase** : cet important chantier de rénovation, engagé depuis le mois d'octobre 2018 par des interventions de désamiantage, a pris du retard du fait d'imprévus dans la coordination des entreprises. Courant janvier les enfants des écoles, les associations dans le cadre de leurs activités sportives et les pratiquants des animations mises en place par la collectivité, pourront apprécier les nouvelles installations mises à leur disposition. Cette opération est financée globalement à hauteur de 75 % par l'Etat (DETR), le Centre National pour le Développement du Sport, la Région (contrat Ambition) et le Département (Fonds Cantal Développement) pour une dépense, travaux et honoraires compris, de l'ordre de 650 000 € HT.

➤ **La piscine** : les conditions météorologiques de l'automne n'ont pas permis de débiter la réfection des bassins comme initialement planifiée. Néanmoins, l'installation (prévue au marché de l'entreprise) de barnum et d'un système de chauffage permettra, à défaut, de réunir les conditions idéales de réalisation des travaux avant la prochaine saison. Une subvention de l'Etat (DETR) de 30 % a été obtenue pour un montant de travaux de 200 000 € H.T.

➤ **Les vestiaires sportifs des clubs de football :**

- **à Pleaux**, un nouveau projet approuvé par les élus et qui s'inscrit dans le cadre des crédits ouverts au budget vient de recevoir l'avis favorable de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives. Il prévoit la construction d'un bâtiment vestiaires positionné en bordure du terrain disposant dans sa partie supérieure d'un espace tribune. La structure actuelle sera dédiée au stockage des divers matériels. Cette opération d'un coût prévisionnel de 270 000 € H.T. bénéficie du concours financier de la Ligue du Football Amateur (20 000 €) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes (20 000 €). Le dossier de consultation des entreprises devrait être soumis au vote de l'actuel conseil municipal lors de sa prochaine séance.

- **à Loupiac**, le permis de construire pour l'installation d'un ensemble modulaire vient d'être accordé, permettant ainsi d'officialiser la commande d'un montant de 62 700 € HT auprès du fournisseur retenu à l'issue de la mise en concurrence. Outre la Ligue de Football Amateur (10 000 €) et la Région Auvergne Rhône-Alpes (10 000 €), l'Etat intervient à hauteur de 25 % de l'aménagement.

Ces deux structures devraient être opérationnelles pour la prochaine saison de football.

- **La voirie** : l'entreprise adjudicataire a engagé certains travaux préparatoires sur les voies communales retenues dans le programme annuel (*La Roche, Col, Artiges, La Croisade, Empradel* et la cour de la salle des fêtes de St-Christophe-les-Gorges) ; les émulsions sont programmées pour être réalisées au printemps. En revanche, les enduits de la cour de l'ancienne école de Tourniac ont pu être effectués avant la période hivernale.
- **Le chauffage du bâtiment mairie/poste** : l'ancienne chaudière fuel particulièrement énergivore est désormais remplacée par une chaudière à granulé de bois. L'utilisation du bois en tant que source d'énergie renouvelable permettra, outre de réduire les émissions polluantes, de diviser par trois les dépenses de combustible. Il est à noter que l'aide financière de la Région représente environ 40 % du coût de l'installation.
- **La traverse du bourg** : les travaux de remplacement du réseau d'adduction d'eau potable d'une partie de *l'Avenue du Puy Mary* (du panneau d'agglomération au carrefour de la *Font de l'Arbre*) financés sur le budget de l'eau, vont faire l'objet d'un appel à la concurrence courant janvier avec un objectif de réalisation au printemps prochain. Le Conseil Départemental apportant sa contribution financière dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire, soit environ 10% d'une dépense éligible s'établissant à 88 500 € HT.
- **Borne de recharge rapide pour véhicules électriques** : cet équipement a été installé Place d'Empeyssine au mois de juillet. La participation de la commune s'établit à environ 11 700 € soit 1/3 de la dépense HT. Les 2/3 restants étant financés à parts égales par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal et la Communauté de Communes du Pays de Salers.
- **Lotissement des Moulergues** : l'entreprise vient de procéder aux travaux de finition de la 1^{ère} tranche lesquelles consistaient à rétablir l'usage des accotements et à finaliser l'accès au local des chasseurs. Il est rappelé que cette tranche comprend 5 lots proposés à la vente au prix de 6 € TTC le m².

B- Adressage

Le déploiement de la fibre optique et surtout sa commercialisation supposent que toutes les adresses de la commune soient nommées. L'adressage étant effectif depuis plusieurs années en ce qui concerne le bourg de Pleaux, les élus ont donc procédé récemment à la dénomination des rues pour la partie restante de Pleaux (villages) et pour les communes associées de Loupiac, de St-Christophe-les-Gorges et de Tourniac (bourgs et villages)

C- Tarifs et redevances

Lors de la réunion du conseil municipal du 30 octobre dernier, les élus ont décidé de n'apporter aucun changement aux tarifs et redevances pour l'année 2020 et qui sont pour les principaux :

- ✓ **Eau** (part communale) : usage domestique 0,37 € HT/m³ - usage agricole 0,28 € HT/m³
- ✓ **Assainissement** : compétence Communauté de Communes du Pays de Salers
- ✓ **Piscine** : - de 16 ans entrée 1,50 € forfait saison 25 €
+ de 16 ans entrée 3 € forfait saison 50 €
- ✓ **Bibliothèque** (abonnement annuel) : 2,50 € - de 16 ans ; 5 € + de 16 ans
- ✓ **Repas à domicile** : 9,85 €/plateau (confection repas EHPAD 7,05 € - portage 2,80 €)
- ✓ **Garderie scolaire** : 1 €/enfant/heure
- ✓ **Cantine scolaire** : 2,80 € par enfant
- ✓ **Tennis**, court couvert de la salle omnisport : 5 €/heure
- ✓ **Location des salles polyvalentes**

	Pleaux	Loupiac	St Christophe	Tourniac
Pour un particulier	150 €	100 €	100 €	100 €

Pour une association	Gratuit		
Forfait nettoyage	80 €	30 €	
Forfait location vaisselle	-	30 €	-
Caution	300 €		

II – Le pays de Pleaux se met au vert

A- Ecodélégués dans les classes

Au cours de ce premier trimestre 2019/2020, ont eu lieu au Collège Raymond Cortat, des élections pour élire dans chaque classe, un ou une éco-délégué(e). Les élèves élus pour cette année scolaire sont Anaïs PARSOIRE (6ème), Clément LESCURE (5ème), Jeanne GOUTAL (4ème) et Guillaume BERCHE (3ème).

Les éco-délégués sont à la fois des co-pilotes et des ambassadeurs des projets pédagogiques menés au sein des établissements scolaires. Ils participent au comité de pilotage des projets, informent leurs camarades sur les avancements et les poussent à s'y engager. Les compétences acquises par les éco-délégués peuvent être valorisées dans le livret scolaire.

Leurs missions s'articulent autour des grands enjeux du développement durable :

- Limiter la consommation d'énergie.
- Protéger la biodiversité.
- Éviter le gaspillage alimentaire.
- Réduire et trier les déchets.
- S'unir pour engager son établissement dans la lutte contre le réchauffement climatique

Le collège, très engagé dans la lutte contre le gaspillage y compris pour les écoliers, trouvera auprès d'eux des soutiens efficaces.

B- Nouvelles du SIETOM

La TGAP, taxe générale sur les activités polluantes, applicable aux décharges et usines d'incinération va augmenter (Loi du 28 décembre 2018).

Pour chercher à en diminuer l'impact, le SIETOM 19 a lancé une étude pour réduire l'enfouissement au strict minimum. Les solutions seront à trouver, notamment, dans une réduction des déchets à la source. Parmi ces solutions, celle de tarifier le traitement des déchets individuels en fonction de leur poids. Compostez ! Achetez en vrac !

III – Nouvelles du Bourg et des communes associées

A - Comment les nouvelles dispositions du Code électoral s'appliquent aux prochaines élections municipales

Selon le communiqué du Ministère de l'Intérieur, les élections des conseillers municipaux auront lieu dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et le cas échéant le dimanche 22 mars pour le second tour.

Les électeurs des communes de plus de 1000 habitants seront également convoqués aux mêmes dates pour le renouvellement des conseillers communautaires ce qui est le cas pour Pleaux

Sur le même bulletin de vote figureront donc d'une part les 19 candidats au conseil municipal et d'autre part les 7 candidats au conseil communautaire sachant que les 7 conseillers communautaires candidats figurent dans la liste des 19 candidats au conseil municipal. Un conseiller communautaire est nécessairement conseiller municipal.

CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 7 février 2020** (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

-La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>-

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

PETIT RAPPEL SUR L'ÉLECTION DES MAIRES

Le Maire de Pleaux est élu par l'ensemble des conseillers municipaux. Tout conseiller municipal, même s'il n'est pas en tête de sa liste, peut être élu maire qu'il soit domicilié à Pleaux ou dans les communes associées puisque ces dernières forment avec Pleaux une même et unique commune.

Le Maire de chacune des communes associées est aussi élu par le conseil municipal de Pleaux parmi ses membres, quelque soit le nombre de suffrages obtenus par la liste sur laquelle il s'est présenté dans la dite commune associée.

B - Le statut de l'élu, où en est-on ?

A la veille des élections municipales, à la lumière du nombre impressionnant de maires sortants qui décident de ne pas se représenter - un sur deux en octobre 2019 - et enfin à la difficulté à recruter autant de candidats volontaires - il y a 52 000 élus locaux, 4000 départementaux et 1700 régionaux - la question du statut de l'élu local est plus que jamais pertinente. S'inspirant du « grand débat », une loi, « Engagement et proximité » est en cours d'élaboration et censée être promulguée et applicable avant les prochaines élections municipales. Votée en première lecture au Sénat en octobre 2019, il est difficile de savoir ce qui en restera après le passage à l'assemblée nationale dont la composition et la sensibilité à ce problème sont très différentes.

Pour permettre aux lecteurs de ce bulletin de mieux comprendre les enjeux de ce texte et d'apprécier sa rédaction finale, la contribution ci dessous propose de retenir six questions des douze que comprennent la loi en donnant l'état actuel des réponses fournies..

1- Concilier vie personnelle et professionnelle et engagement local

Les communes auront l'obligation de défrayer les gardes des enfants des élus locaux pendant les réunions obligatoires.

2-Permettre aux élus de se former dès le premier jour de leur mandat

Le gouvernement promet d'accélérer dès la première année du mandat le délai d'obtention d'une formation....

3-Rétribuer à son juste niveau l'engagement des maires, notamment dans les zones rurales

Les indemnités des maires sont actuellement plafonnées à 665 euros par mois en brut pour les communes de moins de 500 habitants, à 1.205 euros pour les moins de 1.000 habitants, et à 1.672 euros pour les moins de 3.500 habitants. L'Etat propose de permettre aux communes, sur leur budget propre, de remonter tous ces plafonds à la hauteur de

celui des communes de 3.500 habitants, soit 2.139 euros. Les indemnités d'adjoints profiteraient d'une même revalorisation. La fonction de conseiller municipal, elle, reste gratuite et bénévole.

En contrepartie, le conseil municipal, par extension tous les administrés, aura une information complète sur la totalité des rémunérations (indemnités, syndicats, SEM...) des maires.

4-Remettre le maire au cœur de l'intercommunalité

Tous les documents utiles (délibérations, comptes rendus) devront désormais être diffusés par courriel à tous les conseillers municipaux des communes concernées, même s'ils ne siègent pas à l'EPCI. La commune de Pleaux avait anticipé cette diffusion en directions de tous les administrés connectés via le site de la mairie sur lequel sont postés, les comptes rendus disponibles du Conseil communautaire du pays de Salers.

5-Choisir son intercommunalité, plutôt que la subir

Une intercommunalité pourra, sous conditions, se scinder en deux, une commune pourra plus facilement changer d'intercommunalité.

6-Remettre de la souplesse dans la répartition des compétences entre la commune et l'intercommunalité

Le Sénat ne veut pas du transfert obligatoire organisé par la loi Notre - qui a conduit, pour nous, au transfert de la compétence assainissement en décembre 2018 à la Communauté de communes de Salers- et il veut également revenir sur ceux qui ont été imposés.

On pourrait également signaler à l'attention des lecteurs du bulletin deux problématiques importantes qui, malheureusement, ne sont pas identifiées comme thème majeur de la loi mai qu'elle aborde et dont il sera intéressant de suivre le sort au cours des discussions parlementaires. Il s'agit de la question de la parité (a) et de la question de la démocratie de proximité(b)

(a) Application du scrutin de liste, sans panachage, aux communes de 500 à 1.000 habitants, dans le but de favoriser la **parité** dans les conseils municipaux.

Il faut savoir que dans les communes de moins de 1000 habitants, où la parité n'est pas obligatoire, 34% de conseillers municipaux seulement sont des femmes et 65% des maires sont des hommes. En conséquence, au Conseil communautaire du Pays de Salers par exemple, 21 communes sur les 27 de l'interco ont moins de 500 habitants, elles sont représentées par leur maire, qui sont tous des hommes sauf une à Saint Bonnet de Salers. Du coup, sur 45 membres, il n'y a que 7 femmes.

(b) Dans les communes rurales, chaque bourg ou hameau pourra se doter d'un **conseil de village**, consulté par le maire sur toute question concernant le territoire.

Hypothèse intéressante. Mais comment sera t il désigné ? Avec ou sans parité ? Combien de personnes ?

C - Les pompiers de Pleaux à l'honneur

Samedi 23 novembre 2019 a eu lieu la traditionnelle fête de la Sainte Barbe des centres de secours de Pleaux et d'Ally. La cérémonie a débuté à Ally avec le dépôt de plusieurs gerbes au monument aux morts. Elle s'est poursuivie à Pleaux avec une messe célébrée en l'église, également suivie d'un dépôt de gerbes au monument aux morts. Une réception en mairie en présence des autorités a clôturé cette soirée.

Le compte-rendu des chefs de centre respectifs fait état de 205 interventions de secours pour Pleaux et 89 pour Ally.

L'effectif des deux centres est maintenu à 25 sapeurs pompiers volontaires.

Au cours de cette cérémonie, Jean-Yves BONY, Député, a remis une distinction toute particulière de l'Assemblée Nationale à Guy CASSARD pour ses 30 années de fonction et dévouement au service de la caserne et de la population.

Lors de ce moment particulièrement émouvant, le Maire de Pleaux lui a pour sa part décerné la médaille de la Ville.

La municipalité adresse elle aussi ses remerciements à l'ensemble des pompiers volontaires qui tout au long de l'année s'investissent pour porter secours à la population avec courage et disponibilité.



D - Une nouvelle activité aux TAP de l'école

Au premier trimestre, les Classes maternelles ont eu cours de batterie jusqu'à la Toussaint et les élèves du Cours élémentaire jusqu'à Noël...



E – Séance de Cinéma à Loupiac : une première !!

Le lundi 28 octobre a été projeté à la salle des fêtes de Loupiac à titre gratuit, un film documentaire d'Edouard BERGEON qui raconte les difficultés rencontrées par Sébastien ITARD, agriculteur producteur dans le Lot. Il nous a donné à voir sa vérité du monde agricole, un monde soumis aux fortes pressions des banques, des instances économiques et même de l'environnement familial : charge de travail, surendettement, dépression, médicaments... tentative de suicide.

120 personnes au moins ont assisté à cette projection.

IV - Les nouveaux venus et départs

Loupiac

Elsa MARTY et Mayeul SCHLAGENHAUF ont acquis la très jolie maison de La Roche.

Michelle et Georges PIGANAU, jeunes retraités originaires de la région de Gap Hautes Alpes ont fait l'acquisition de l'ancienne maison de Madame MEYLEU sur la place de Loupiac et s'y sont installés afin de se rapprocher de leur fils qui demeure à Aurillac.

Guillaume VERCOUTER, originaire de Lille s'est installé dans l'appartement situé au dessus de la mairie.



Tourniac

Secrétariat de Mairie

Suite au départ de Nadia GASQUET à la mairie d'Argentat c'est Bertrand CHAMBON, qui assure désormais le secrétariat de mairie de Tourniac le lundi de 14h à 16h30. Nous remercions Nadia pour sa disponibilité, son travail et son accueil tout en lui souhaitant une belle carrière à Argentat. Nous souhaitons également la bienvenue à Bertrand dont certains de nos administrés ont déjà pu apprécier les compétences et la discrétion.

Appartement communal

Après avoir vécu 35 ans dans l'appartement communal du prebytere à Tourniac, Odile Badour a déménagé fin octobre pour s'installer à Arpajon/Cère près de sa soeur Gilberte.

Un grand merci à elle pour son implication dans la vie de notre commune pendant toutes ces années. Nous lui souhaitons le meilleur et longue vie dans sa nouvelle résidence.

Dans le même temps, nous avons le plaisir d'accueillir Ronny Vogel qui s'est installé dans ce même appartement et lui souhaitons la bienvenue.

Pleaux

Notre mercière Corinne MEZAIZE n'a pas disparu !! Elle a tout simplement déménagé et vous attend au :
12 rue Cros d'Aymont 15700 Pleaux, tél : 06 12 55 50 38

V- Des nouvelles de nos sportifs

USCL

Après la fête du four il était temps de rechausser les crampons avec des entraînements sous la houlette d'Etienne avec le regard bienveillant de Patrick. En ce début d'année notre effectif se compose de 24 licenciés seniors, de 8 dirigeants et de 5 licenciés jeunes au sein de l'entente Maronne Doire, sans oublier les personnes de l'ombre qui nous aident à faire avancer le club. Après quelques années où notre club a déploré l'absence d'éducateur jeunes, Manu Massoulier a décidé de donner un coup de main à Christophe Borne et de s'occuper avec lui de la catégorie U18.

Notre club avait décidé cette année de s'inscrire à la prestigieuse Coupe de France. Après une défaite encourageante, 3 à 2, contre une équipe de Sud Cantal évoluant quelques divisions au dessus, nous avons, pour le premier match à Boisset de la coupe du Cantal, remporté une victoire flatteuse de 6 à 1. Puis au deuxième tour, défaite logique contre une équipe jeune et joueuse 2 à 0 à Ceres et Landes

Pour le championnat, on se retrouve dans une poule de 10 clubs avec pas mal de derbys à jouer contre Anglards de Salers, Chaussenac, les 4 vallées. Dans une poule assez homogène pour le moment, l'USLC se classe 2^{ème} avec pour premier objectif le maintien. On s'en approche.

Notre début de saison est conforme à nos attentes.

Si on devait retenir un match sur ce début de saison ce serait la réception du leader Murat à Loupiac, avec une de nos meilleures mi-temps depuis bien longtemps. Le score est de 4 à 1 à la pause pour un score final de 4 à 2. Une victoire qui fait du bien au moral. Un autre match important, le déplacement chez nos voisins des 4 vallées avec un match engagé mais correct et sympathique avec de nombreux échanges qui font avancer notre école de foot Maronne Doire.

La période de septembre/octobre c'est aussi la préparation des calendriers avec le passage chez tous les commerçants, artisans, des communes de Pleaux, Ally, les alentours, où un bon accueil nous est toujours réservé. Pas facile dans la période actuelle de faire un don pour une association. Vient ensuite la distribution chez les sponsors et les particuliers des deux communes qui sont heureux que nos deux petits villages "gaulois" puissent encore avoir un club de foot. Merci à tous pour leur accueil et leur sympathie et merci à ceux qui se sont joints à nous le soir de la fête.

Un autre point important, c'est le projet de vestiaire modulaire qui avance pas à pas avec la collaboration de la Mairie de Pleaux, en espérant dans le prochain bulletin une date d'inauguration ! La dernière date sera, après le Noël de l'entente Maronne Doire le vendredi 13 décembre à Drugeac et le Noël du foot le samedi 21 décembre à Loupiac, le 18 janvier la galette de l'école de foot, aussi à Loupiac.

Le club de l'USLC vous souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'années et merci à tous ceux de près ou de loin qui ont une pensée sympathique pour notre club.

Manu Massoulier

Pour ce dernier bulletin de la mandature, les membres du Comité de rédaction (Agnès, Dominique, Jean Marc, Marcelle, Michel et Odile) tiennent à présenter leurs meilleurs vœux aux lecteurs du Bulletin et les remercier du soutien qu'ils leur ont souvent manifesté.

NB : Remerciements particuliers pour Anick Vilmouth Irondele et Rob Van tour, tous deux résidents à St Christophe, qui ont contribué à la réalisation de la carte de vœux de la première page.